



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 MARS 2024

La Municipalité décide :

- D'accueillir le Parc Jura Vaudois dans le cadre des pôles régionaux en date du 22 mai 2024 et d'offrir l'apéritif qui suivra.
- De transmettre la liste des propriétaires de chien à l'office d'impôt.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De renouveler le contrat avec TEXAID pour la collecte des habits.
- De signer formellement la version formatée du PECC.
- De valider les dates du programme 2024 « radars pédagogiques itinérants ».
- De ne pas délivrer une concession taxi B.
- D'inscrire Mme Joss comme référente au portail cantonal.
- De compléter un questionnaire sur le sujet de l'eau remis par des élèves 10P de l'établissement de Begnins.
- De soutenir la journée sportive organisée par le gymnase de Nyon en offrant des entrées pour la piscine.
- De valider une demande de manifestation sur le territoire communal.
- D'accepter la pose d'affiches sur le territoire communal.
- D'effectuer les travaux nécessaires à la suite du contrôle électrique de l'ancienne grande salle.
- De valider un devis pour la pose d'une porte vitrée à la piscine (local technique).
- De valider les travaux effectués par M. Zumberi dans l'appartement qu'il occupe.
- De renoncer à un droit de préemption et de signer la déclaration y relative.

- De compléter le formulaire de subventionnement pour la pose de nichoirs sur le bâtiment administratif.
- De valider un devis concernant le changement du poêle au Pavillon Moinsel.
- De valider un devis pour la pose de film anti-chaleur à l'école JDF2.
- De valider un devis concernant des travaux à l'espace Gasser.
- De préavis favorablement à l'organisation de deux marchés avec foodtruck (organisation Comité des Fêtes).
- De valider le règlement du jardin d'enfants Les P'tits Pas.
- De l'attribution de la gestion de la buvette d'alpage des Pralets à Mme Juget et M. Duguid-Juget en remplacement de Mme Joly.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-syndic :

Denis Currat



La Secrétaire a.i.

Nicole Joss